

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENNIS CLUB DE REIMS
Vendredi 25 Mars 2022

POUVOIR

Indispensable pour atteindre le quorum

Pour ceux qui ne peuvent être présents

A remplir et A retourner au

Tennis Club de Reims

15 rue Lagrive – 51100 REIMS

Je soussigné(e) :

Adresse :

Donne pouvoir à :

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale du Tennis Club de Reims le Vendredi 25 Mars 2022 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au-dit ordre du jour.

Fait à..... le

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « **Bon pour Pouvoir** »)

RAPPEL

Article Treizième

Est électeur, tout membre actif ou honoraire, ancien membre actif, adhérent au TCR depuis plus de 6 mois, ayant acquitté les cotisations échues, âgé(e) de 16 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année de vote et jouissant de ses droits civils et politiques.

Chaque électeur ne peut représenter, au maximum que 5 électeurs dont lui-même (4 pouvoirs par personne présentes).

Est éligible tout électeur âgé d'au moins 18 ans au jour de l'élection.

Parmi les membres d'une famille figurant sur un même bordereau de cotisation, au maximum, un d'entre eux peut faire acte de candidature au Comité.